

CONTRACTUELS

DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

STOP À LA PRÉCARITÉ !

OUI À LA TITULARISATION



LA RÉGLEMENTATION

LES AGENTS CONTRACTUELS SONT RECRUTÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS POUR :

- ✓ REMPLACER DES AGENTS ABSENTS
- ✓ FAIRE FACE À UN BESOIN TEMPORAIRE
- ✓ OCCUPER DES EMPLOIS PERMANENTS LORSQU'AUCUN FONCTIONNAIRE N'A PU ÊTRE RECRUTÉ



LA LOI ENCADRE LES RECOURS AUX CONTRACTUELS, MAIS DANS LA RÉALITÉ, LES CONTRATS COURTS SE SUCCÈDENT PARFOIS PENDANT DES ANNÉES SUR DES POSTES PERMANENTS !

DES CONTRATS PRÉCAIRES

-  CDD À RÉPÉTITION
-  AUCUNE VISIBILITÉ SUR L'AVENIR
-  DROITS MOINDRES QUE LES TITULAIRES
-  ACCÈS LIMITÉ À LA FORMATION ET À L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

PRÉCARITÉ = INSTABILITÉ
PROFESSIONNELLE ET PERSONNELLE

UNE SITUATION INJUSTE !

À TRAVAIL ÉGAL, LES CONTRACTUELS:

- ✓ ASSURENT LES MÊMES MISSIONS
- ✓ ONT LES MÊMES RESPONSABILITÉS
- ✓ MAIS N'ONT PAS LES MÊMES GARANTIES !

CETTE INJUSTICE DOIT CESSER
DANS LE SERVICE PUBLIC
HOSPITALIER !



NOS REVENDICATIONS



-  ARRÊT DES CONTRATS PRÉCAIRES SUR DES POSTES PERMANENTS
-  RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION
-  ACCÈS AUX DROITS POUR TOUS LES AGENTS
-  PLANS DE TITULARISATION MASSIFS



-  SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS
-  FIDÉLISER LES AGENTS
-  AMÉLIORER LA QUALITÉ DES SOINS
-  RECONNAÎTRE L'ENGAGEMENT DES PERSONNELS

ENSEMBLE, EXIGEONS:

- ✓ LA FIN DE LA PRÉCARITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE
- ✓ LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES CONTRACTUELS
- ✓ LA TITULARISATION DE TOUS LES AGENTS SUR POSTES PÉRENNES

CONTRACTUELS, NE RESTEZ PAS ISOLÉS !

ORGANISONS-NOUS, FAISONS VALOIR NOS DROITS ET IMPOSONS DES AVANCÉES !